

Votre interlocuteur

**Mme Nathalie CHOQUET**

PATRIMOINE PRIVE

+33760340201

nchoquet@patrimoineprive.eu



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2026**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

CONFORME À L'ARTICLE 325-5 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF ET À L'ARTICLE L 521-2 DU CODE DES ASSURANCES. MIS A JOUR LE 16/01/2020

Ce document, remis lors de notre premier entretien, a pour objectif de vous présenter l'activité du cabinet et les différents statuts réglementés dont nous relevons.

Il vous permet ainsi de vérifier par vous-même le statut et la capacité d'exercice de notre Cabinet.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments présents dans ce document.

### Vos interlocuteurs

Nathalie CHOQUET - Fondateur associé et co-Gérant du Cabinet PATRIMOINE PRIVE

Jean Pierre CHAMPIN - Associé et co-Gérant du Cabinet PATRIMOINE PRIVE

Nathalie CHOQUET est titulaire :

- Du DESS de Finance délivré par le Centre d'Economie et des Techniques du Financement (CETFI) d'Aix en Provence,
- Du Diplôme de Conseil en Gestion de Patrimoine délivré par le Centre Supérieur d'Etude Bancaire (CSEB),
- Du Diplôme Universitaire en Ingénierie et Management des Patrimoines Immobiliers (IMPI) délivré par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Adresse e-mail : [nchoquet@patrimoineprive.eu](mailto:nchoquet@patrimoineprive.eu) - Mobile : 07 60 34 02 01

Jean-Pierre CHAMPIN est titulaire :

- Du DESS de gestion de patrimoine (Centre Lyonnais Universitaire de Banque et Bourse Université LYON 3),
- Du Diplôme Universitaire d'Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise (IPCE) délivré par l'AUREP- Université de Clermont Ferrand,
- Du MASTER 2 Droit des Affaires et Fiscalité de l'Université de Droit de LYON 3, IDEA,
- Et du DJCE (Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise) de l'Université de Droit de LYON 3, IDEA.

Il est par ailleurs chargé d'enseignement à l'Université Jean Moulin LYON 3 ainsi qu'à l'université de Savoie sur les thématiques de la fiscalité des personnes physiques, la fiscalité des dirigeants, le droit des sociétés et la transmission d'entreprises.

Adresse e-mail : [jpchampin@patrimoineprive.eu](mailto:jpchampin@patrimoineprive.eu) - Mobile : 06 13 02 07 85

PATRIMOINE PRIVE s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## VOTRE CONTACT

**Mme CHOQUET Nathalie**  
**PATRIMOINE PRIVE**  
15 RUE MARENGO  
13006 MARSEILLE

Téléphone : **+33760340201**  
Email : **nchoquet@patrimoineprive.eu**

# INVESTISSEUR(S)

---

M.

## INFORMATIONS

---

### L'ENTREPRISE:

Nom : **PATRIMOINE PRIVE**

Siège social : Immeuble La Chartreuse – 15 rue Marengo- 13006 MARSEILLE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Capital social : 178 440 € – Siren : 802 213 660 RCS Marseille – NAF/APE : 6622Z

Tél. : 07 60 34 02 01

Adresse e-mail : [nchoquet@patrimoineprive.eu](mailto:nchoquet@patrimoineprive.eu) – Site internet : [www.patrimoineprive.eu](http://www.patrimoineprive.eu)

### NOTRE MÉTIER

PATRIMOINE PRIVE est un cabinet de conseil en ingénierie patrimoniale et financière qui a pour vocation :

- D'accompagner les particuliers et dirigeants d'entreprise dans leurs choix et décisions patrimoniales ;
- D'être à leurs côtés pour les aider à comprendre leur patrimoine, à le maîtriser et à l'optimiser.

PATRIMOINE PRIVE intervient dans les trois phases principales de la vie du patrimoine : constitution, développement et transmission.

A travers de ces différentes phases, se dessinent des axes de stratégies patrimoniales.

### PRÉSENTATION DU CABINET

PATRIMOINE PRIVE est un Cabinet de Gestion de Patrimoine détenus à 100 % par ses associés. Une des spécificités de notre cabinet est ce que l'on appelle l'approche globale, qui consiste à appréhender tous les aspects du patrimoine privé et professionnel d'une personne avant de délivrer des préconisations.

PATRIMOINE PRIVE a ainsi une vision complète du patrimoine de ses clients, ainsi qu'une relation de confiance qu'il entretient avec eux sur le long terme.

Les conseils et prescriptions de PATRIMOINE PRIVE visent :

- Le contenu du patrimoine : analyse des éléments actifs et passifs, choix de produits financiers ou immobiliers adaptés aux objectifs du client ;
- Et le contenant du patrimoine : étude des modes d'acquisition, de détention et de transmission du patrimoine susceptibles de concourir à l'optimisation (conseil patrimonial).

## Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14004047.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF / une combinaison de ces deux types de conseils] enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

## N° ORIAS : N°14004047

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG Europe SA, Tour CBX, 1 passerelle des reflets - CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex.

Numéros de polices : 2 401.395 / - OC100000951

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	600 000€	600 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Amboise Partners	Private Equity	Convention de distribution	Commissions
Auris Gestion	Société de gestion	Convention de conseil en investissement	Commissions
Bordier Cie	Banque	Convention de partenariat	Commissions
Cedrus Partners	Private Equity	Contrat de distribution	Commissions
Copper Advisory	Cabinet de conseil en fusion et acquisition	Convention de partenariat	Commissions
CVE	Producteur énergie	Convention de distribution	Commissions
Keys IM	Sté de gestion en Immobilier	Convention de partenariat	Commissions

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Maya Private Capital Investments	Emetteur	Convention de distribution	Commissions
MNK Partners	Sté de gestion en Immobilier	Convention de partenariat	Commissions
SG 29 Haussmann	Banque	Convention de partenariat	Commissions

# ASSURANCE

## Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14004047.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : Courtier catégorie B, le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. A votre demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pourra vous être communiqué. Dans le cadre de l'exercice de son activité d'intermédiation en assurance, la prestation est fournie selon une ou plusieurs modalités de conseil.

- Niveau 1 obligatoire : proposition d'un contrat cohérent (approprié) avec vos besoins et vos exigences, conseil approprié formalisé dans un "rapport de conseil approprié".
- Niveau 2 facultatif : recommandation d'un contrat qui correspond le mieux (adéquat) à vos besoins et vos exigences (service de recommandation personnalisée impliquant une analyse comparative et une restitution écrite motivée) formalisée au sein d'un "rapport de conseil et déclaration d'adéquation".

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

**N° ORIAS : N°14004047**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG Europe SA, Tour CBX, 1 passerelle des reflets - CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex.

Numéros de polices : 2 401.395 / - OC100000951

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	1 500 000€	1 500 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Cardif France	Assureur	Protocole de courtage de contrats d'assurance vie	Commissions
Cardif Luxembourg	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Generali Vie	Assureur	Protocole d'accord	Commissions
La bâloise	Assureur	Convention de relations d'affaires	Commissions
Swiss Life France	Assureur	Convention de distribution	Commissions

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Swiss Life Luxembourg	Assureur	Lettre de courtage	Commissions
Utmost Patrimoine	Assureur	Convention de courtage	Commissions

# FINANCEMENT

## Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

**IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement) positionné en qualité de courtier:

Catégories d'intermédiaire : Courtier en opérations de banque et en services de paiement. Votre conseiller n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit, sociétés de financement. Activité pour laquelle votre conseiller n'est pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit (primes ou cotisations).

Votre conseiller propose un service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers.

Ce service de conseil est un conseil non-indépendant. La recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur notre propre gamme de produits ou sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché.

Le client devra s'acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant.

Le cabinet est adhérent de l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

### Prise en charge des ordres:

Votre conseiller vous informe qu'il est autorisé à exercer une activité de réception-transmission d'ordres sur les seules parts ou actions d'OPC à la suite du conseil qu'il vous aura prodigué. Les ordres portant sur les autres instruments financiers doivent être adressés directement à l'entité en charge de leur dépouillement ou exécution que vous indiquera votre conseiller. Une convention relative à l'activité de réception-transmission d'ordres sur parts ou actions d'OPC sera mise en place avec votre conseiller.

**N° ORIAS : N°14004047**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG Europe SA, Tour CBX, 1 passerelle des reflets - CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex.

Numéros de polices : 2 401.395 / - OC100000951

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP	500 000€	500 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
Bordier Cie	Banque	Au cas par cas crédit Lombard	Pas de commissions
UBS	Banque	Au cas par cas crédit Lombard	Pas de commissions

# IMMOBILIER

## Agent immobilier

**Agent immobilier :** indiquer la référence de la carte T et le lieu de délivrance (mention avec ou sans détention de fonds, identité et adresse du garant le cas échéant ou absence de garantie financière/non détention de fonds pour compte de tiers). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

## Responsabilité civile professionnelle

Souscrites auprès de : AIG Europe SA, Tour CBX, 1 passerelle des reflets - CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex.

Numéros de polices : 2 401.395 / - OC100000951

## Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IMMOBILIER	600 000€	600 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CIR	Immobilier	Convention de partenariat	Commissions

## DURABILITÉ

---

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## MÉDIATEURS

---

### Saisir un médiateur :

#### I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

#### II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

##### **Pour les activités de CIF**

M. Rémi BOUCHEZ  
Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

##### **Pour les activités d'assurance**

La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110 75441  
PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

##### **Pour les activités d'IOBSP et Immobilières**

Médiation de la consommation - ANM Conso  
2 rue de Colmar  
94300 VINCENNES

Site internet: <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

# RÉMUNÉRATION

## Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais définis de manière "non-indépendante" au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non- indépendant, d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue une gamme "Restreinte" d'instruments financiers ou services d'investissements émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Les incitations sont perçues dans les fourchettes suivantes pour les catégories de produits suivantes.

Catégories de produits	Nature de la rémunération (sur frais d'entrée, up fronts, frais de gestion, OPC etc...)	Fourchette de rémunération
ASSURANCE VIE – CAPITALISATION – RETRAITE	Frais de souscription	0 à 5% du montant investi
ASSURANCE VIE – CAPITALISATION – RETRAITE	Commission sur support UC	80% de la rétrocession des fonds – soit (entre 0% et 1.5%/an)
ASSURANCE VIE – CAPITALISATION – RETRAITE	Frais de gestion de contrat	de 0.15% à 0.30%/an sur fonds euro et de 0.64% sur fonds UC selon contrat

Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle.

Au titre de notre accompagnement du client, nous vous adresserons une information plus précise ultérieurement au titre de la rémunération liée au produit que vous aurez spécifiquement sélectionné, notamment une fois que les supports auront été choisis.

Cette information vous sera donnée avant la souscription du produit concerné.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez à tout moment obtenir, sur simple demande auprès de votre conseiller, des informations plus précises sur les rémunérations qui nous sont versées par les producteurs de produits financiers qui vous ont été proposés.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé.

En ce qui concerne la prestation d'ingénierie patrimoniale à savoir :

- Les audits,
- Les consultations,
- La mise en place des préconisations et leur suivi

PATRIMOINE PRIVE vous proposera une tarification en honoraires. Cette proposition d'honoraires fera l'objet d'une lettre de mission qui vous sera adressée.

Le tarif horaire des honoraires s'élève à 200€ HT (soit 240€ TTC au taux actuel de TVA 20%).

Les honoraires peuvent être établis de manière forfaitaire notamment au stade de la prise en charge du dossier.

PATRIMOINE PRIVE pourra le cas échéant travailler ses missions en co-traitance et négocier les honoraires avec un conseil extérieur si nous pensons qu'il est de notre devoir de faire appel à un spécialiste dont la compétence et l'intervention serait nécessaire dans le cadre de votre étude globale.

### **Politique de gestion des conflits d'intérêts :**

Conformément à ses obligations réglementaires, votre conseiller a établi une procédure écrite de prévention, d'identification et de gestion des situations qui donne ou est susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients. La politique de prévention des conflits d'intérêts est communiquée gratuitement sur simple demande adressée au siège social de votre conseiller.

Aux termes de cette politique, votre conseiller est soumis à un ensemble de mesures internes destinées à prévenir les risques de conflits d'intérêts qui ont été cartographiés.

Lorsque les mesures mises en place ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité, votre conseiller vous en informera préalablement de la réalisation de l'opération concernée.

#### **Note sur la liste des partenaires :**

Les listes susmentionnées sont susceptibles d'évolution.

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le cabinet a un accord, vous seront communiqués sur simple demande. Aucun lien capitalistique n'existe entre PATRIMOINE PRIVE et les différents fournisseurs de produits.

## **MÉTHODES DE COMMUNICATION**

#### **Mode communication :**

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre vous et votre conseiller, vous pourrez communiquer avec ce dernier par :

Écrit à l'adresse du siège social : PATRIMOINE PRIVE, Immeuble La Chartreuse- 15 rue Marengo – 13006 MARSEILLE

Mail à l'adresse suivante : [nchoquet@patrimoineprive.eu](mailto:nchoquet@patrimoineprive.eu) Téléphone : 07 60 34 02 01

Toute communication sera faite en français.

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous proposerons que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable en mode papier, ou par courriel ou au moyen d'un site internet (les documents peuvent être téléchargés et consultés pendant un laps de temps).

Votre choix sera formalisé dans la lettre de mission.

## Note additionnelle sur l'utilisation du CRM WIZIO:

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

## Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

## Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

## Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

# RÉCLAMATIONS

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, PATRIMOINE PRIVE peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Immeuble La Chartreuse, 15 rue Marengo, 13006 Marseille

Par tel : 07 60 34 02 01

Par mail : [nchoquet@patrimoineprive.eu](mailto:nchoquet@patrimoineprive.eu)

En cas de litige les parties s'engagent à rechercher dans un premier temps un arrangement amiable.

### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## RGPD

### Règlement général sur la protection des données personnelles :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé par notre opérateur KALYST pour respecter les obligations légales et réglementaires auxquelles nous sommes soumis. Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans après la fin de notre relation contractuelle dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elles sont destinées au cabinet et aux fournisseurs de produits. Conformément à la loi « informatique et libertés » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Nathalie CHOQUET à l'adresse suivante : [nchoquet@patrimoineprive.eu](mailto:nchoquet@patrimoineprive.eu) Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ([www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes)).

### Informatique et liberté RGPD

Dans le cadre de nos relations contractuelles, nous serons amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant au sens de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. La politique de prévention des conflits d'intérêts est communiquée gratuitement sur simple demande adressée au siège social de votre conseiller.

A ce titre nous nous engageons à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données dont nous sommes responsables au regard du cadre légal et/ ou réglementaire applicable, l'ensemble des obligations légales et/ou réglementaires qui nous sont applicables en cette qualité, en particulier :

- (i) la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- (ii) le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données ») à compter du 25 mai 2018 ;
- (iii) toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et enregistrées dans un système d'informations par Nathalie CHOQUET, en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes

(votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut de délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi « informatique et liberté », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilités aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement ou une limitation du traitement en contactant Nathalie CHOQUET à l'adresse mail suivante : [nchoquet@patrimoineprive.eu](mailto:nchoquet@patrimoineprive.eu).

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale, vous pouvez par voie téléphonique et gratuitement, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en adressant un courrier à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes.

# DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

## Le Client

Fait à :  
Date :  
Signature :

## Le Conseiller

Fait à :  
Date :  
Signature :

## MENTIONS LÉGALES

---

S.A.R.L de Conseil en gestion de Patrimoine non indépendant au capital de 178 440 €

Siège : La Chartreuse -15 rue Marengo- 13006 Marseille

Bureaux:

\* 3 rue Roux de Brignoles – 13006 Marseille

\* 20 Rue Joseph Serlin – 69001 Lyon

Contacts: 07 60 34 02 01 / 06 13 02 07 85

contact@patrimoineprive.eu / www.patrimoineprive.eu

RCS de Marseille 802 213 660- Code APE 6622Z- TVA Intracommunautaire FR85802213660

RC Professionnelle et garanties financières couvertes par la police d'assurance MMA Entreprise 127128672

Immatriculation Orias n°14004047 en qualité de CIF/IAS , catégorie COA/IOBSP, catégorie Courtier – www.orias.fr

Membre de l'ANACOFI CIF et ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'AMF n°E003888

Carte Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 1310 2017 000 019 345 sans détention de fonds délivrée par la CCI Marseille Provence